



La protection des données à caractère personnel dans le secteur financier

INFORMATIONS PRATIQUES

FORMAT

Séminaire

DATE

9 février 2016

LIEU

**Royal Bank of
Scotland
96 bd Haussmann
75008 Paris**

PARTICIPATION

550 €

(Association Loi 1901, non
assujettie à la TVA)

INSCRIPTION

www.eifr.eu

CONTACT

contact@eifr.eu

L'année 2016 sera marquée par le nouveau règlement européen en matière de protection des données à caractère personnel, fruit de l'accord le 22 décembre dernier entre le Parlement Européen, le COREPER et la Commission européenne.

Ce règlement - accompagné d'une nouvelle directive - porte sur les données à caractère personnel et à la libre circulation des données des personnes physiques, et sera le nouveau cadre réglementaire applicable à tous les acteurs économiques ou administratifs. Il va modifier la gouvernance des données, la chaîne des responsabilités et les risques associés. Dans le secteur financier, l'utilisation quotidienne de FICOBA, FICP, FNCI, FCC, FIBEN, combinée aux obligations de lutte anti-blanchiment et de lutte contre le terrorisme, dans un contexte de *cloud computing*, nécessitent d'être vigilant sur le respect des obligations réglementaires en la matière.

Sous l'impulsion de la CNIL, un « Pack Conformité » a été adopté en novembre 2014 par le secteur de l'assurance. Un travail d'élaboration d'un Pack pour le secteur bancaire est en cours. L'adoption ou non d'une fonction dédiée de « Correspondant à la protection des données personnelles » témoigne de l'intérêt des professionnels du secteur financier de se doter d'outils d'optimisation de mise en œuvre de ces nouvelles obligations.

OBJECTIFS

- Analyser le nouveau cadre réglementaire : obligations, contrôles, sanctions
- Anticiper la mise en place d'un Pack Conformité dans le secteur bancaire
- Echanger sur les bonnes pratiques d'organisation au sein des établissements

PUBLIC VISÉ

- Directions Juridiques, de la Conformité, des Risques, du Contrôle interne
- Correspondants informatique et libertés (CIL)
- Régulateurs, avocats, conseils



PROGRAMME

<i>8h15</i>	<i>Accueil Café</i>	
<i>8h30</i>	INTRODUCTION	
<i>8h40</i>	MISE EN PERSPECTIVE : état des lieux, tendances de fond, parallèle France, autre pays (Europe, US, ...)	<p>Edouard-F. DE LENCQUESAING, Délégué Général, EIFR</p> <p>Paul-Olivier GIBERT, Président, Asso. Française des Correspondants à la Protection des Données à caractère Personnel (AFCDP)</p>
<i>9h05</i>	<p>1. LE CADRE REGLEMENTAIRE FRANÇAIS ET EUROPEEN : EVOLUTION ET NOUVELLES APPROCHES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Apports du nouveau règlement européen <ul style="list-style-type: none"> ✓ la suppression de la notification préalable auprès de l'autorité de contrôle, approche par les risques ✓ <i>l'accountability</i> - Loi Informatique et Libertés et surveillance de la CNIL <ul style="list-style-type: none"> ✓ Obligations, contrôles, sanctions... ✓ Nouvelle approche sectorielle : les Packs - Perspective pour le secteur financier : le pack Assurance en vigueur et le pack Banque en discussion 	<p>Sophie NERBONNE, Directrice de la Conformité, CNIL</p>
<i>10h05</i>	<p>2. CADRE JURIDIQUE / PORTEE DES OBLIGATIONS ACTUELLES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le droit des données personnelles - Le traitement et la conservation des données - Les transferts de données hors de l'UE 	<p>Me Fabrice NAFTALSKI, Avocat associé, EY, auteur de « Informatique et Libertés - Enjeux, Risques, Solutions et Outils de gestion »</p>
<i>10h35</i>	<i>Pause</i>	
<i>10h50</i>	<p>3. L'APPLICATION AU SECTEUR FINANCIER</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le pack de conformité Assurance (novembre 2014) et la création d'un Club conformité - Le pack Banque en cours de mise au point - les spécificités sectorielles <ul style="list-style-type: none"> ✓ exigences de la lutte anti-blanchiment et de la lutte contre la fraude ✓ utilisation de grands fichiers de place : FICOBA, FICP, FCC, FIBEN, FNCI ✓ recours au <i>cloud computing</i> ✓ échanges d'inform. intra-groupe et hors groupe ✓ utilisation des réseaux sociaux 	<p>François ROSIER, Directeur Adjoint des Affaires juridiques, Direction des Affaires Juridiques, Fiscales et de la Concurrence, FFSA</p> <p>Dominique CALMES, Juriste IT / IP / Data, Direction des Affaires juridiques, BNP Paribas</p>
<i>11h40</i>	<p>4. MISE EN ŒUVRE PRATIQUE DANS LES ETABLISSEMENTS</p> <ul style="list-style-type: none"> - CIL ou autre dispositif - Rôle du contrôle interne vis-à-vis des obligations CNIL 	<p>Florence BONNET, Associée, CIL Consulting</p> <p>Marie-Noelle GIBON, Data Protection Officer, La Banque Postale / La Poste</p> <p>Philippe SALAUN, CIL, CNP Assurances</p>
<i>12h40</i>	QUESTIONS - REPONSES	
<i>12h55</i>	CONCLUSION	<p>Edouard de LENCQUESAING, Délégué Général, EIFR</p>